

# DEPARTEMENT DU DOUBS

## VILLE D'EXINCOURT



### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2013

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **vingt neuf novembre deux mille treize** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, CABURET, CHICOT SANSEIGNE, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS à partir de 20 heures, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, COUM, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, KELLER, MAURER, NOIROT, NOWAK, PRETOT, STIMPFLING, THIEL, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme DEBROSSE	Mme DEMESMAY
Mme LINOZZI	Mme PRETOT
Mme NAGEL-NICOLAS jusqu'à 20 heures	Mme CHICOT SANSEIGNE
Mme PARIS	Mme NOWAK

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme NOIROT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Puis, M. le Président a déclaré la séance ouverte et demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre AUBRY, ancien conseiller municipal, décédé le 4 octobre dernier.

Décision du Maire :

2013-11 : Marché adapté subséquent à accord-cadre passé avec la Société EUROVIA SAS Alsace Franche-Comté pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale.

**Question 2013-43 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2013**

**Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.**

**Question 2013-44 – Administration – Avis sur Plan Local de l'Habitat**

Pays de Montbéliard Agglomération a arrêté, lors du Conseil Communautaire du 4 octobre dernier, un projet de nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2019. Conformément à l'article R-302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Président de PMA sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas d'observation à formuler sur le PLH et émet un avis favorable.**

**Question 2013-45 – Administration – Avis sur délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé**

Dans le cadre des opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A36 sur le tronçon sis dans le département du Doubs, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur le plan projet de délimitation partielle des voies de communication rétablies sur la commune d'EXINCOURT.

Cette opération de délimitation permettra la remise foncière de ces voies aux collectivités par actes administratifs à titre gratuit, les frais de transferts étant à la charge de la société APRR.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette opération de délimitation.**

**Question 2013-46 – Administration – Avis sur le plan d'arrêt des canalisations d'acétylène et d'oxygène de la société AIR LIQUIDE**

La société AIR LIQUIDE a été autorisée à exploiter, par arrêté préfectoral du 12 janvier 1963 deux canalisations de transport d'acétylène et d'oxygène entre son établissement d'EXINCOURT et le site PSA.

Ces ouvrages ne sont plus utilisés depuis 2002 et ont fait l'objet d'un nettoyage/inertage par mise sous azote. La société AIR LIQUIDE souhaite aujourd'hui procéder à un plan d'arrêt définitif de ces ouvrages, qui, par ailleurs, seront en partie transférés à Pays de Montbéliard Agglomération afin d'être utilisés pour permettre le passage de fibres optiques.

L'article R555-29 du code de l'environnement, prévoit que les communes et gestionnaires de l'occupation du domaine public soient consultés concernant ce dossier technique. Ce dernier a été transmis en mairie et il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

**Le Conseil Municipal n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier et émet un avis favorable.**

**Question 2013-47 – Administration – Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour l'adhésion au service de paiement des Titres par Cartes Bancaires sur Internet (TIPI)**

Afin d'offrir la possibilité aux bénéficiaires des services communaux (crèche, accueil périscolaire, locataires) de régler leur facture depuis Internet, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec le comptable publique de la commune et la Direction Générale des Finances Publiques. Cette convention déterminera les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Service de paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI) et fixera le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**

**Question 2013-48 – Biens communaux – Rétrocession de concession au cimetière du Têtre**

Le propriétaire de la concession R-30 au cimetière du Têtre souhaite rétrocéder celle-ci à la commune, à titre gratuit.

Pour que cette rétrocession soit effective, il convient que le Conseil Municipal l'accepte.  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession.**

**Question 2013-49 – Biens communaux – Cession de terrain dans le cadre du projet de T.H.N.S. (Caden'cité)**

Les emprises nécessaires à la réalisation du projet « Caden'Cité » affectent un certain nombre de terrains issus du domaine privé communal ci-dessus désignés. Le principe arrêté en comité de pilotage prévoyait la cession desdits terrains à titre gratuit au profit de Pays de Montbéliard Agglomération. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Section	n°	Adresse	Contenance (m²)	Emprise (m²)	Zone	Prix m² Domaines	Estimation	Condition de cession
AO	802	Vignes d'Echelotte	19 887	5 576	N	1 €	5 576 €	Cession à titre gratuit
AB	16	Les Chênois dessus	1 371	25	N	1 €	25 €	

Par ailleurs PMA propose d'acquérir des terrains communaux concernés par les mesures dites compensatoires au prix fixé par les services des domaines. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette cession.

Afin de permettre à PMA d'engager toutes études (diagnostic archéologique préventif notamment), un accord quant à la prise de possession des terrains appelés à être cédés est également sollicité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder les terrains à titre gratuit. Il autorise par ailleurs la prise de possession de ceux-ci afin d'engager les études avant la formalisation de la cession.**

**Question 2013-50 – Biens communaux – Déclassement de terrain**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclasser une partie de terrain du domaine public communal (hors voirie) située dans le prolongement de l'accès aux propriétés des parcelles 1, 2bis et 2ter rue du Château, au droit des parcelles AM 84 et 85.

Dans ce cadre, la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004, de simplification du droit prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique préalable lorsque la décision ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies. Ce qui est le cas pour cette partie de terrain qui n'a pas fonction de desserte.

Une fois déclassée, cette parcelle sera cédée à un ou plusieurs riverains. Les conditions de vente seront déterminées ultérieurement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce déclassement et sur le principe de la vente.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du déclassement et la vente à intervenir.**

**Question 2013-51 – Bois - Destination des coupes de bois – exercice 2014**

Il est demandé au Conseil Municipal, comme chaque année de délibérer sur l'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes de bois non réglées des parcelles **n° 3 – 10 et 17.**

L'O.N.F. propose au Conseil Municipal :

1 – Assiette des coupes pour l'exercice 2014 :

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation
3	APR (préparation)	3.83	120	BF (bois à façonner)
10	RD (régénération définitive)	1.50	80	BF
17	RD (régénération définitive)	3.00	300	BF

2- Dévolution et destination des coupes et des produits des coupes :

- Vente aux adjudications générales : des feuillus des parcelles n° 3 -10 et 17 en blocs façonnés
- Chablis : la vente de l'exercice en blocs et façonnés
- Délivrance à la commune pour l'affouage : destination du produit des coupes des parcelles n° 3 – 10 – 17 en bord de route

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

**Question 2013-52 – Bois – Programme de travaux – exercice 2014**

L'O.N.F. a transmis un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 :

Descriptif des actions	Quant.	N° de parcelle	Budget
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, Entraxe de 4-5 m	1,00 HA	1	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation	1.00 HA	1	Invest.
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, Entraxe de 4-5 m	3.50 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation	1.00 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	2.50 HA	10	Invest.
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, Entraxe de 6 m	3.50 HA	17	Invest.
<input type="checkbox"/> Nettoiement de jeune peuplement Cloisonnements sylvicoles tous les 4-5 m d'entraxe	1.50 HA	5	Invest.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce programme.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise le Maire à choisir les entreprises et signer les contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

**Question 2013-53 – Travaux – Lancement du projet d'extension de la crèche / halte-garderie pour une mise aux normes**

La Commune d'Exincourt dispose actuellement d'une crèche/halte-garderie, 2 rue Louis Contejean construite en 2002. Aujourd'hui, le bâtiment abritant la crèche/halte-garderie dans laquelle sont servis des repas pour environ 22 enfants ne répond plus aux exigences prescrites par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

En conséquence, des crédits avaient été inscrits pour un projet de mise aux normes.

Actuellement les zones fonctionnelles se distinguent ainsi :

- L'accueil.
- La tisanerie.
- L'espace rencontre, découverte, activités et jeu d'eau.
- L'espace propreté et dortoirs.
- L'espace technique (local poubelle, chaufferie, vestiaire, sanitaire).

Le projet consiste à la réorganisation des surfaces à l'intérieur du bâtiment et la construction de 2 extensions :

- une d'environ 5 m<sup>2</sup> (vestiaires) à l'entrée sur l'emplacement des déposes poussettes,
- une d'environ 40 m<sup>2</sup> à l'arrière du bâtiment (y compris un chemin d'accès pour la livraison des repas et la sortie des poubelles) qui intégrera un office « liaison froide », un local de stockage et un local poubelle permettant ainsi le flux « marche en avant » pour toute la partie restauration.

Le programme répond aux besoins minimums nécessaires pour atteindre les exigences réglementaires.

La création de surface supplémentaire se décompose comme suit :

Locaux :

- Vestiaire : 5 m<sup>2</sup>
- Office de réchauffage : 20 m<sup>2</sup>
- Local poubelle : 7 m<sup>2</sup>
- Local stockage : 13 m<sup>2</sup>
- Soit un total (hors circulations) de : 45 m<sup>2</sup>**

Des aménagements extérieurs sont prévus :

- Une circulation piétonne sera créée à l'arrière du bâtiment permettant la desserte des poubelles et la livraison des repas : **44 m<sup>2</sup>**
- L'accès à cette circulation sera reprise pour permettre un accès aisé au véhicule livrant les repas jusqu'à la barrière existante.

Le coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à 176 880,00 € H.T. y compris l'ensemble des équipements de l'office de réchauffage hormis le lave-vaisselle qui est déjà présent.

Il est à noter que le mobilier de l'opération (casier vestiaires enfants, tables et chaises éventuelles) n'est pas intégré au projet.

Des dossiers de dépôt de demandes de subventions seront envoyés à nos partenaires économiques (Conseil Général, Pays de Montbéliard Agglomération, Etat et autres).

Afin d'assurer la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de cette opération, Pays de Montbéliard Agglomération a été sollicité et a proposé une convention déterminant les modalités de mise à disposition de personnel ainsi que le coût de cette assistance qui s'établit à 8 120,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver les dispositions du présent rapport
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'AMO à intervenir avec PMA, ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre,
- D'autoriser le lancement de la consultation des Maîtres d'œuvres
- D'autoriser le lancement de la consultation des bureaux de contrôle technique et des bureaux de coordination Hygiène et sécurité
- D'autoriser le dépôt de demandes de subventions auprès du Conseil Général et autres partenaires économiques ainsi que la signature des conventions à venir
- D'inscrire les crédits complémentaires nécessaires au prochain budget

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

**Question 2013-54 – Personnel – Stagiaires - Gratification**

Par délibération n° 2010-06 du 26 mars 2010 et 2012-33 du 29 juin 2012, le Conseil Municipal avait prévu la possibilité de versement d'une gratification aux stagiaires.

Jusqu'à présent, pour les collectivités territoriales, le versement de la gratification aux stagiaires était laissé à l'appréciation de l'organe délibérant. La loi n° 2013-660 du 22 juillet relative à l'enseignement et à la recherche est venue modifier cette modalité et étend l'obligation légale de gratification qui concernait jusqu'à présent le secteur privé, à tout autre organisme d'accueil, dont les administrations publiques.

Désormais, les collectivités territoriales et établissements publics doivent verser une gratification mensuelle aux étudiants de l'enseignement supérieur accueillis pour un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, ou au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

En 2013, le plafond horaire de la sécurité sociale est égal à 23 €, donc pour une durée de stage correspondant à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires), le montant mensuel de la gratification est égal à  $23 \times 12.5\% \times 151.67 = 436.05 \text{ €}$

**Le Conseil Municipal prend acte de cette obligation.**

**Question 2013-55 – Personnel – Tableau des emplois – Modifications**

Le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

ORIGINE DE LA MODIFICATION	SUPPRESSION DE POSTE	Nb H	CREATION DE POSTE	Nb H
<b>Au 1er janvier 2014</b>				
Avancements de grades (sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. du CDG)	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.**

**Question 2013-56 – Finances – Emission des titres de recettes – montant minimum**

L'article L.1611-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les créances non fiscales des collectivités territoriales ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret. Ce seuil a été fixé à 5 €.

En ce qui concerne les facturations émises par la Commune, il est proposé au Conseil Municipal, lorsque le montant à facturer est inférieur à 5 € et lorsque la facturation ne peut être reportée sur une facturation ultérieure (possible pour les facturations d'accueil périscolaire ou de crèche) de fixer un minimum de facturation de 5 €.

Seront concernées principalement les facturations ponctuelles comme les services de prêt de livre à la bibliothèque (en cas de livre non restitué ou dégradé) ou la casse lors de la location des salles...

Les règlements de ces services seront modifiés en conséquence.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

### Question 2013-57 – Finances – Activités jeunes 2014 – proposition de budget des FRANCAS

Conformément à la convention d'objectifs signée avec les FRANCAS, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel [des activités 2014](#).

Le Maire présente donc les activités proposées par les FRANCAS pour les différentes activités jeunesse soit :

- animation accueil périscolaire « temps de midi » et « temps après l'école »,
- centre de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires,
- activités 13-18 ans,
- poste de coordination, de gestion et d'administration de toutes les animations

Le budget prévisionnel total de ces activités s'élève à **170 567 € (179 025 € en 2013)** la part communale représentant **130 509 € (130 503 € en 2013)**.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les activités présentées,
- d'approuver le financement et d'arrêter la participation **2014 à 130 509 €** (+ 10 % maximum, régularisation [en 2015](#)) qui sera versée mensuellement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

### Question 2013-58 – Finances – Tarif de renouvellement des columbariums

Le Maire propose de fixer les tarifs de renouvellement des columbariums aux mêmes tarifs que ceux des concessions soit :

- trente ans : 70.65 €
- cinquante ans : 117.75 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

*20 h 00 – Arrivée de Madame NAGEL-NICOLAS.*

### Question 2013-59 – Finances – Versement de subvention avant le vote du BP 2014

Le Maire propose au conseil municipal de verser, avant le vote du [B.P. 2014](#), une partie de la subvention octroyée annuellement :

- au C.C.A.S 37 000 €
- à l'Harmonie Municipale 23 000 €
- à la coopérative scolaire de l'école élémentaire : 1 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.**

### Question 2013-60 – Finances – Subventions

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie les subventions suivantes :**

- Comité des fêtes : 500 €
- CIDFF BESANCON : 1 000 €

### Question 2013-61 – Finances – Budget 2013 – D.M. n° 3

Quelques modifications budgétaires sont proposées au Conseil Municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Article	Objet	Montant	Détail
611	Prestation de service	1 000	Assistance contrat assurance
61523	Travaux de voirie	-15 000	Transfert pr trvx d'investissement
23	Virement à sec° investiss.	26 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 000</b>	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	
7478	Autres subventions	2 400	Complément de crédits
722 (042)	Immobil. corporelles	9 600	Op° d'ordre travaux en régie
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 000</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Article	Objet	Montant	
1641	Remb. emprunt	600	Complément de crédits
2051	Immobil. incorporelles	800	Complément de crédits
2313	Travaux de bâtiments	-142 000	Transfert ds op° crèche
2313 op° 201301	Opération agrandis. Crèche	142 000	
2313 (040)	Trav. construction (en régie)	2 200	Op° d'ordre travaux en régie
2315	Travaux d'installation	15 000	Trav. Voirie compl.
2315 (040)	Trav. d'installation (en régie)	13 000	Op° d'ordre travaux en régie
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>31 600</b>	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	
021	Vir. de sec° fonctionnem.	26 000	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>26 000</b>	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications budgétaires.**

#### Divers

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Juillet	193	98	95	134	59
Août	195	96	99	137	58
Septembre	200	100	100	137	63
Octobre	197	95	102	141	56
Novembre	209	103	106	142	67

- 23 personnes en maison de retraite seront visitées par le maire et l'adjointe aux affaires sociales.
- 6 enfants sont concernés cette année par les jouets de Noël (bons nécessaires).
- 709 bons de 25 € ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans.
- Projet de construction d'un établissement pour personnes âgées (Age et Vie) : un projet de logements pour personnes dépendantes est en cours d'élaboration. Les premiers plans devraient être présentés au cours du premier trimestre 2014, début des travaux 2015. Il s'agit de 2 bâtiments comportant chacun 6 studios de plain pied qui peuvent évoluer avec les résidents (lit médicalisé, barre d'appui ...)  
Trois auxiliaires de vie à domicile sont présentes pour aider les résidents à bien vivre et à maintenir leur autonomie. Véritables partenaires de la vie quotidienne, ces salarié(e)s vivent avec leur famille à l'étage de la maison. L'étude porte sur le terrain communal vers ELLAN entre la rue des Serrigots et l'Impasse de la Piste.

- Le projet de THNS (Caden'cité) a été déclaré d'utilité publique le 28 novembre 2013
- Prolongation du contrat d'accompagnement vers l'emploi pour un an de Thierry ROUSSET.
- Rythmes scolaires : Le groupe de travail « Nouveaux Rythmes Scolaires » composé de représentants des enseignants, de parents d'élèves et de la mairie a proposé les horaires suivants :  
 2 jours : cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h  
 2 jours : cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30  
 mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30  
 Le Projet Educatif Territorial (PADT) sera mis en place 2 jours de 15 h à 16 h 30 ce qui permettra, pour les familles qui le souhaitent, de conserver les heures d'entrée et de sortie actuelles. L'accueil périscolaire, de 16H 30 à 18 h, est maintenu.
- Pas de téléthon cette année.
- Cavurnes : un plan des futurs travaux d'installation de cavurnes a été présenté.
- Liaison A36 / Axone : Les travaux de la liaison A36/Axone devraient démarrer prochainement pour une mise en circulation en septembre 2014. Un carrefour à feux régulera la circulation avec la rue Jacques Foillet. Une piste cyclable reliera la rue Viette à la piste prévue sur l'ouvrage. Présentation du plan des travaux.
- Une consultation pour une assurance « dommages aux biens » a été lancée pour l'année 2014.
- Pose de la fibre optique le long de la piste (mairie).
- MJC Sochaux : une réunion a eu lieu afin de présenter les interventions de la MJC de Sochaux au collège.
- Vandalisme : 14-15/11 : bacs à fleurs et boîtes aux lettres renversés avenue de la mairie.
- En cours : 1 école de foot filles - 1 école de jeunes handball
- 1818 entrées enregistrées au minigolf en 2013 contre 1654 en 2012.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 : les services techniques effectueront 37h30 hebdomadaires (39 h 00 actuellement)
- Manifestations :
 

01/12/2013	16 h 30 – Concert H.M.E.
07/12/2013	Exposition E.C.L.S. – Inauguration 11 h 00
14/12/2013	Noël des employés communaux
07/01/2014	collecte des sapins de Noël
10/01/2014	Cérémonie des vœux
18/01/2014	Concert HME
26/01/2014	Thé dansant APED
08/02/2014	Challenge Bougé (lutte)
09/02/2014	Chorale APED
09/03/2013	Travesti enfantin
16/03/2014	Concert des professeurs HME
23/03-30/03	élections municipales

Séance levée à 20 h 55.